



TI10723

**ATELIER SUR LES MARCHES INTERNES
21-22 NOVEMBRE 2013
ARUSHA (TANZANIE)**

**TI/TD/IMW/AM/01
Original : Anglais**

AIDE-MÉMOIRE

A. CONTEXTE

1. En Afrique, l'intégration régionale avance à différentes vitesses dans les différentes communautés économiques régionales (CER) et les organisations intergouvernementales du continent. En termes de développement de marchés intérieurs, certaines régions ont été en mesure de progresser au niveau de la création de marchés communs et d'unions douanières tandis que d'autres sont confrontées à des défis redoutables dans l'opérationnalisation des zones de libre-échange. Les défis auxquels font face les CER sont l'appartenance à plusieurs autres CER, l'insuffisance des infrastructures, la faiblesse des capacités de production, le manque de politiques harmonisées et l'absence de mécanismes nationaux de coordination.

2. L'Union européenne a réalisé des avancées considérables dans le développement de son marché intérieur au fil des ans. La circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services est plus développée en Europe qu'en Afrique. La réussite de l'intégration européenne est attribuée, entre autres facteurs, à des mécanismes institutionnels et juridiques solides et à la volonté politique des États membres. Même si le modèle européen ne peut être reproduit entièrement en Afrique, il fournit des leçons importantes dont peuvent s'inspirer les pays africains et les communautés économiques régionales du continent.

3. Au cours de ces deux dernières années, la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne (CE) ont organisé une série d'ateliers sur les marchés internes pour partager leurs expériences en matière d'intégration. Le premier Atelier Commission de l'UA-CE sur les marchés intérieurs a été organisé en février 2011 à Addis-Abeba. Le second a eu lieu en avril 2012 à Bruxelles. Deux ateliers régionaux ont été organisés sur la base des recommandations de l'Atelier de Bruxelles. Le premier en novembre 2012 à Dakar (Sénégal) et le second en mars 2013 à Lusaka (Zambie). Les questions abordées au cours de ces ateliers sont, entre autres, la libre circulation des marchandises, la politique de concurrence, les marchés publics, les normes, les droits de propriété intellectuelle, la réglementation des services financiers et le cadre politique et institutionnel pour la gouvernance d'un marché unique.

4. C'est dans ce contexte que la Commission de l'UA et la CE organisent un atelier sur les marchés communs. Cet atelier sera organisé à Arusha les 21 et 22 novembre 2013. S'appuyant sur le succès et les résultats des ateliers précédents, l'Atelier d'Arusha portera sur les moyens de mettre en œuvre les recommandations des deux ateliers régionaux organisés à Dakar et à Lusaka et aura à examiner également les aspects techniques du projet de création d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC), la portée des négociations relatives à la ZLEC, les questions litigieuses éventuelles, les parties à la négociation et le niveau d'ambition en termes de libéralisation.

5. En ce qui concerne le rôle du commerce des services dans l'intégration commerciale régionale, les discussions porteront sur l'examen des progrès qui ont été accomplis par les communautés économiques régionales dans l'élaboration de cadres régionaux pour le commerce des services, de réglementations nationales et de statistiques du commerce des services. Les CER partageront également leurs expériences en matière de négociations en matière de libéralisation des services régionaux.

6. L'Atelier discutera également des moyens de suivre l'intégration aux niveaux régional et continental, de l'établissement de repères pour assurer un suivi efficace, et des avancées qu'enregistrent les communautés économiques régionales à cet égard.

Sur tous les points de l'ordre du jour, la Commission européenne partagera ses expériences concernant les activités qu'elle mène actuellement pour le renforcement de son propre marché intérieur.

B. Principaux objectifs de l'Atelier

- i. Créer une plate-forme où les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations intergouvernementales (OIG) en Afrique pourront partager les bonnes pratiques et leurs expériences en matière de marché intérieur;
- ii. Créer une plate-forme pour permettre à la Commission européenne de partager son expérience avec les Communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales africaines sur la manière dont le marché intérieur de l'UE s'est développé au fil des ans.

C. Participation

7. L'Atelier verra la participation d'experts du commerce des CER suivantes: COMESA, EAC, IGAD, SADC, CEEAC, CEDEAO, CEN-SAD et UMA, ainsi que celle de quatre organisations intergouvernementales à savoir la COI, l'UEMOA, la SACU et la CEEAC. Seront également invités à participer à l'Atelier, des représentants de conseils d'entreprise nationaux tels que la COMESA Business Council (Conseil d'entreprise du COMESA), la East African Business Community (Communauté des entreprises d'Afrique de l'Est), la SADC Association of Chambers of Commerce and Industry (l'Association des chambres de commerce et d'industrie de la SADC) et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie d'Afrique de l'Ouest. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie de la Tanzanie participera également à l'Atelier, ainsi que les représentants de la CEA, de la Banque africaine de développement et de la Commission européenne.

D. Documents et langues de travail

8. L'Atelier se déroulera exclusivement en français et en anglais. La documentation sera fournie par la Commission de l'UA, les intervenants et les institutions collaboratrices, les documents de travail de l'Atelier seront publiés sur le site Web de l'Union africaine: www.africa-union.org.

E. Date et lieu de la réunion

9. L'Atelier se tiendra les 21 et 22 novembre 2013 à Arusha (Tanzanie). Les détails concernant le lieu de la réunion seront communiqués en temps voulu.

F. Visa d'entrée

10. Il est de la responsabilité des participants de se renseigner dans leurs pays d'origine respectifs sur les formalités d'obtention de visa d'entrée en Tanzanie. Les participants pour lesquels le visa d'entrée est obligatoire devront se rendre à l'Ambassade de Tanzanie dans leurs pays avant de voyager. Pour les participants originaires ou en provenance de pays n'ayant pas de représentation diplomatique ou consulaire de la Tanzanie, des dispositions sont envisagées pour la délivrance de visa à leur arrivée en Tanzanie.

G. Format de l'Atelier

11. Cet atelier de deux (2) jours se déroulera en plusieurs séances tel qu'indiqué dans le programme joint en annexe au présent aide-mémoire. À chaque séance, les participants pourront échanger leurs points de vue et partager leurs expériences.

H. Personnes à contacter

12. Pour de plus amples informations sur l'organisation de l'Atelier, veuillez adresser toutes vos questions à Batanai Chikwene, chikweneb@africa-union.org et Carolyne Tumuhimbise, Tumuhimbisec@africa-union.org, ou par fax au +251 11 518 29 70.